

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017
Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

Monsieur le Maire a ouvert la séance à 18 heures 30, sous sa présidence.

Il a ensuite constaté que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer.

Étaient présents : Maurice LOUDET, Mme Maryvonne HEGUY – M. Philippe SOLAZ – M. Jean-Louis FOGGIATO – M. Joël FRITZ — M. Franck BAZERQUE - Mme Karine MEDOUS – Mme Nicole BOUBEE — M. Jean ADOUE : 9 présents

Étaient absents : M. Gérard FORGUE (procuration à M. LOUDET) Mme Nadine BAZERQUE (procuration à Mme HEGUY) – Mme Béatrice PENE - Mme Sophie MUR (procuration à M. SOLAZ) – Mme Christel CARRIERE (procuration à M. FRITZ) - M. Eric GARDES (procuration à M. FOGGIATO)

Soit 14 suffrages exprimables.

Madame HEGUY a été proposée secrétaire de séance et a accepté.

1. Compte rendu de la séance du 15/06/2017. Approbation.

Monsieur le Maire a demandé si les conseillers avaient des demandes de modifications du compte rendu de la séance du 15 juin 2017.

Monsieur ADOUE a demandé que soit rajouté, sur le point qui concerne la réglementation sur l'utilisation de produits contre les « herbes folles » sur les trottoirs, un propos de Monsieur le Maire qu'il avait exprimé.

Le compte rendu a été modifié avec le rajout de la mention suivante à la fin du point : « Monsieur le Maire a dit que dans la mesure où nous disposons de stocks, nous les utilisons ».

Monsieur le Maire a précisé qu'il était bien évidemment entendu, que cette utilisation se faisait dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le compte rendu modifié a été approuvé par 12 voix « pour », 1 abstention (M. FRITZ n'ayant pu assister à la totalité de la séance du 15/06/2017 puisqu'il l'avait quittée sachant qu'il aurait pu être considéré comme un conseiller intéressé par la vente partielle de la parcelle E 17, n'a pas souhaité prendre part au vote), et 1 voix « contre » (M. ADOUE).

2. Élections sénatoriales. Désignation des délégués et des suppléants. Élection

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal que le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017 était paru et qu'il convenait, dans une première phase, de désigner des délégués et des suppléants des conseils municipaux faisant partie d'un des collèges, à la date impérative du 30 juin 2017. Pour la commune, par arrêté préfectoral du 19 juin 2017, le nombre de délégués à élire a été fixé comme suit :

- 3 délégués titulaires ;
- 3 délégués suppléants.

Monsieur le Maire a indiqué qu'il n'avait été destinataire que d'une seule liste et a demandé si des personnes étaient porteuses d'autres listes à soumettre aux suffrages. En l'absence de réponse, il a fait part aux conseillers de la composition de la liste unique, constituée par lui-même, ainsi que par Mme HEGUY, M. SOLAZ, Mme BAZERQUE, M. FOGGIATO et Mme PENE.

Après mise en place du bureau électoral, il a été procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à 2 tours. Il a été constaté, au premier tour de scrutin, 14 enveloppes dans l'urne ; le résultat de l'élection a été le suivant :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de nuls : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Suffrages obtenus par la liste « LOUDET » : 13, soit 6 sièges.

Ont donc été élus délégués titulaires : M. LOUDET – Mme HEGUY – M. SOLAZ, et délégués suppléants : Mme BAZERQUE – M. FOGGIATO – Mme PENE.

3. Budget principal de la commune. Décision Modificative n° 1. Vote.

Monsieur le Maire a expliqué que suite à une régularisation financière de dossiers par le SDE pour la contribution de la commune à ses programmes d'éclairage public, il manquait des crédits de dépense d'investissement.

Par ailleurs, il a indiqué que la commune venait d'avoir la notification d'une subvention du Département, qui permettait à la commune d'inscrire au budget une nouvelle recette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative suivante au budget principal 2017 de la commune :

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204181 : autres org publics. Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1323 : départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 800.00 €
TOTAL 041 : opérations patrimoniales	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	2 800.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	2 800.00 €
TOTAL GENERAL		2 800.00 €		2 800.00 €

4. Fonds de Solidarité au Logement. Participation de la commune. Décision.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal les précédentes délibérations fixant la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).

Il a rappelé que ce fonds était placé sous la responsabilité du Département, et qu'il permettait de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de prélever à l'article 6554 du budget primitif 2017 la somme de 608.50 € au titre de la contribution de la commune au FSL pour l'année 2017.

Madame Maryvonne HEGUY a rappelé que le FSL qui est un fond dont la gestion avait été confiée au Département, pouvait venir en aide aux personnes ayant des difficultés de paiement de leurs loyers ; des conseillers en économie sociale et familiale pouvant être mandatés pour suivre des situations complexes. Madame HEGUY a informé les conseillers que cette année, la commune en tant que bailleur, n'avait pas eu à faire appel au FSL.

5. Éclairage public. Programme 2016/2017 (impasse du Haut-Mour). Approbation.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2017 sur le programme « Éclairage Public », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense a été évalué à 6000 €, décomposé comme suit :

- Récupération TVA 1000 €
- Emprunt 2500 €
- Participation SDE 2500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental de l'Énergie des Hautes-Pyrénées et s'est engagé à garantir la somme de 2500 € sur un emprunt qui sera réalisé par le SDE et dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal.

6. Marché de plein vent du dimanche matin. Création de nouveaux tarifs et fixation de leurs montants.

Monsieur le Maire a expliqué qu'au cours du temps, le marché de plein vent de la commune s'était développé, notamment avec des étals allongés de commerçants non sédentaires, et qu'il convenait de créer de nouveaux tarifs en rapport avec ces évolutions.

Il a proposé de créer les tarifs suivants et de fixer leurs montants comme suit :

- Étalage de 10 m à 12 m : 7 euros
- Étalage de 12 m à 15 m : 9 euros
- Par mètre supplémentaire au-delà de 15 m : 1 euro

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a créé les nouveaux tarifs et fixé leurs montants qui prennent effet à compter du jour de la délibération.

7. Propriétés privées communales. Devenir de la parcelle section E n°413. Avis

Monsieur le Maire a rappelé que lors du dernier conseil municipal, il avait sollicité les conseillers pour réfléchir à leur position sur le devenir d'une parcelle cadastrée section E, n° 413, d'une surface totale de 4.37 ha, à vocation agricole et qui s'était progressivement transformée en taillis.

Il leur a demandé de donner un avis sur la restitution du caractère agricole de cette dernière et avait sollicité leur accord pour le charger d'étudier, en relation avec les professionnels du secteur agricole, les différentes modalités envisageables d'une éventuelle mise à disposition de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné un avis favorable (par 13 voix « pour » et 1 abstention : Monsieur ADOUE) pour une réutilisation de la parcelle E 413 à des fins agricoles et a chargé Monsieur le Maire d'étudier les différentes modalités envisageables d'une éventuelle mise à disposition de cette parcelle en relation avec les professionnels du secteur agricole.

8. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Débat.

Monsieur le Maire a rappelé que lors de la séance du 7 mars 2017, le conseil municipal avait débattu et commenté le projet de PADD du PLUI à partir du premier document élaboré par le bureau d'étude et défini les priorités du conseil municipal sur certains points.

Sur l'armature territoriale proposée, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable, mais avait souhaité que la taille moyenne des parcelles, nécessaire au calcul du besoin foncier, soit remontée au niveau des « communes relais », avec un objectif d'une valeur de la taille des parcelles de 1 200 m². Sur l'hypothèse de développement démographique, le Conseil Municipal avait souhaité retenir l'hypothèse la plus ambitieuse, à savoir croissance de 1,2 %, en conformité avec la tendance communale des dernières années (+ de 1 % de croissance démographique annuelle) et en réponse au travail mené depuis des années pour consolider le niveau des équipements publics de la commune au service de l'accueil de nombreux nouveaux habitants. Les propositions de réflexion du projet intercommunal avaient été analysées et priorisées sur un document annexe.

Monsieur le Maire a indiqué qu'il avait transmis, le 20 juin, à tous les conseillers le nouveau document PADD, réalisé par le cabinet d'étude. Il a proposé au Conseil Municipal d'en débattre. En introduction au débat, il a expliqué que, selon lui, les remarques émises lors de la précédente séance, ont été prises en compte et les priorités exprimées, respectées.

Après en avoir délibéré et débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte que le projet de PADD transmis le 20 juin aux membres du Conseil Municipal tenait compte des observations émises lors du conseil Municipal du 07 mars 2017, et n'a pas émis d'observation supplémentaire sur ce projet de PADD.

9. Associations. Subventions année 2017. Attributions.

Monsieur le Maire a présenté les dossiers de demande de subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a procédé aux votes qui ont donné les résultats suivants :

NOM ASSOCIATION	Subvention attribuée en 2016	Subvention sollicitée pour 2017	Subvention accordée pour 2017 par le Conseil Municipal	Modalités des votes
A MOUR DE CHAPELLE	500 €	2 000 €	1000 €	1 contre (M. Adoue)
ADIL DES HAUTES PYRENEES	278 €	275 €	275 €	1 abstention (M. Adoue)
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS FNACA et AAC	500 €	500 €	500 €	Unanimité
AMICALE CYCLOTOURISTE LBN	250 €	250 €	250 €	1 contre (M. Adoue)
ANTENNE SOLIDARITE EMPLOI	1 000 €	non précisé	1000 €	1 abstention (M. Fogliatto n'a pas participé aux débats et au vote)
CENTRE D'INFORMATION DROITS DES FEMMES & FAMILLES HAUTES-PYREENES	300 €	400 €	300 €	Unanimité
CLUB JOIE ET SANTE LA BARTHAIS	300 €	non précisé	300 €	Unanimité
COMITE DES FETES (2 500 € déjà attribué le 15/06/2017)	5 500 €	7 000 €	3000 €	1 abstention (M. Adoue)
COMITE DES FETES (Concert fête de la Musique 18 juin 2017)	0 €	750 €	750 €	Unanimité
CROIX ROUGE LANNEMEZAN (Nouvelle Demande par lettre sans dossier)	-	non précisé	AJOURNEE	Unanimité
CULTURE BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 000 €	1 000 €	1000 €	Unanimité
FD RETRAITES GENDARMERIE HP(Nouvelle Demande par lettre sans dossier pour achat d'un drapeau de 1200 €)	-	non précisé	-	Unanimité
FD DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS HP (lettre simple)	200 €	non précisé	200 €	1 abstention (M. Adoue)
FOOTBALL CLUB DES NESTES La Barthe-Sarrancolin-ST Laurent (4 000 € déjà attribué le 15/06/2017)	8 000 €	8 000 €	4800 €	1 abstention (M. Adoue)
ECOLE DE FOOT	1 000 €	1 000 €	1000 €	Unanimité
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €	non précisé	100 €	Unanimité
MAM'MOUR (Nouvelle Demande. Demandes rejetées les années précédentes)	0 €	500 €	-	Unanimité
P'TITS ECOLIERS DE LA NESTE	1 000 €	1 000 €	1000 €	Unanimité
RESTAURANTS DU COEUR	300 €	non précisé	500 €	Unanimité
SECOURS CATHOLIQUE	300 €	500 €	500 €	Unanimité
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS Lannemezan	300 €	500 €	500 €	Unanimité
STE CHASSE INTERCOMMUNALE DE LA TORTE	500 €	demande une augmentation	500 €	1 contre (M. Adoue)
TATAMIS DE LA NESTE	1 200 €	1 400 €	1400 €	1 contre (M. Adoue)
TENNIS SQUASH PEUPLIERS	600 €	600 €	600 €	1 abstention (M. Adoue)

10. Questions diverses :

- Rythmes scolaires

Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal de la parution le 28 juin 2017 au journal officiel, d'un décret d'application immédiate, qui « permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune (...) et d'un (...) conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ».

Il a informé l'assemblée que le conseil d'école de la commune s'était prononcé favorablement et a demandé aux conseillers de faire part de leurs points de vue et s'ils seraient d'accord pour prendre une décision.

En préambule, il a rappelé qu'à ce jour et dans l'état actuel de son niveau d'information, il semblerait que le passage à la semaine des quatre jours nécessiterait une modification du PEDT (Projet Éducatif de Territoire signé avec l'État et la CAF) et qu'il n'impliquerait pas forcément une remise en cause des TAP (Temps d' Activités Périscolaire). Il a fait également part de son étonnement quant à cette possibilité de modification d'horaires scolaires, dans la précipitation, à la veille de la fin de l'année scolaire alors que toutes les dispositions étaient déjà prises sur l'organisation des transports scolaires, des services périscolaires et alors que l'État lui avait demandé de formaliser un avenant au PEDT au mois d'avril 2017 pour une pro-rogation de ces effets jusqu'en 2019.

Après avoir accepté d'en délibérer et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- donné un avis favorable à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, dès la rentrée 2017 ;
- indiqué que la mise en place des TAP (Temps d' Activités Périscolaire) avait constitué une avancée intéressante en terme d'ouverture à des activités péri-éducatives, notamment pour les enfants issus de familles à faibles ressources ;
- indiqué que la mise en place des TAP (Temps d' Activités Périscolaire) avait constitué une avancée intéressante en terme de structuration du partenariat éducatif de la commune ;
- souhaité que soit maintenue, le mercredi matin, l'organisation des TAP au sein de la nouvelle organisation de la semaine scolaire ainsi que les financements liés (Fonds d'État et Fonds CAF) ;
- autorisé Monsieur le Maire à mener toutes démarches et à signer toutes pièces à l'effet d'exécution de la présente décision.

- Adjoints

Monsieur le Maire a expliqué qu'il avait été sollicité par les services de la Préfecture pour mettre à jour le tableau du Conseil Municipal, suite au décès de Monsieur LICKEL qui était deuxième Adjoint. Il a fait part des possibilités légales existantes : soit élection d'un deuxième adjoint, soit sollicitation du troisième adjoint pour devenir deuxième adjoint + élection d'un troisième adjoint ou suppression du poste de troisième adjoint. Monsieur le Maire a indiqué que cette décision serait portée au prochain Conseil Municipal

- Signalétique d'information locale

Monsieur ADOUE a demandé de faire un point sur l'avancement du projet de Signalétique d'information locale. Monsieur le Maire a dit que les dernières commandes des commerçants arrivaient et que la fabrication des panneaux des panneaux allaient pouvoir commencer, le fabriquant souhaitant avoir l'ensemble des commandes (avec chèques de réservation) avant de lancer la production.

- Parcours santé

Monsieur ADOUE a demandé s'il était prévu une rénovation du parcours santé.

Monsieur le Maire a expliqué qu'une rénovation lourde n'était pas envisagée et que seules étaient faites les petites réparations sur les dégradations dues à l'usure du temps.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 h 30.


Vu, Le Maire,
La Barthe de Neste, le 06/07/2017

